



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 février 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/35

<b>Date Convocation</b> 18/02/2025	Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
<b>Date Affichage</b> 18/02/2025	
<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.
- en exercice	<b>PROCURATIONS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.
- présents	<b>ABSENTS 6</b> : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.
- procurations	<b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN
- absents	

### APPROBATION D'UN PROJET DE MAISON FRANCE SERVICES (MFS)

#### Rapporteur : Carole CHARUAU

Les Maisons France Services (MFS), en articulation avec 12 opérateurs (CAF, MSA, CPAM, La Poste, Assurance retraite, Finances publiques, Point info justice -accès aux droits-, Services de la préfecture -ANTS, CNI, Permis de conduire-, France Travail, France Renov, Chèque énergie et l'URSSAF) accompagnent physiquement et dans ses démarches numériques le parcours administratif de l'utilisateur.

#### Pourquoi une MFS à L'île d'Yeu ?

En Juin 2023, M. le Sous-Préfet a sollicité Madame la maire par intérim pour développer une maison France services portés soit par la Poste soit par la Mairie. Le 15 septembre 2023, toujours à l'initiative de M. le Sous-Préfet, un comité de pilotage avec les potentiels partenaires a été organisé.

Pendant quelques mois, la mairie, en dialogue avec le groupe La Poste et la Préfecture, a étudié quelle structure pourrait être la porteuse du projet (avantages/inconvénients). En raison des activités existantes du CCAS et du Relais Emploi, **l'option d'un pilotage municipal a été privilégiée.**

M. le Sous-préfet a fait valoir à la commune :

- l'existence de subvention et l'invitation à candidater d'une part à un appel à manifestation d'intérêt pour l'aménagement futur de la MFS et d'autres part pour candidater aux subventions possibles (investissement et fonctionnement).

- le fait que le territoire de L'Ile d'Yeu est le seul territoire de la Vendée non couvert par une MFS.

Les conditions de labellisation sont les suivantes :

- Une amplitude minimale d'ouverture de 24 heures réparties sur 5 jours. Il est à noter qu'au regard du territoire concerné qui est moins important que les intercommunalités sur le Continent, la Mairie a obtenu l'accord de la Préfecture **pour ne disposer que d'un temps de conseiller à 24h et non deux**, sous réserve de la disponibilité d'un 2<sup>e</sup> agent formé sur site ;
- Dans un ou plusieurs sites disposant a minima d'un point numérique en libre accès, d'un espace d'accueil et d'un bureau confidentiel
- Animé(s) par une équipe de deux conseillers France services (pour L'Ile d'Yeu, un seul), préalablement formés par le CNFPT. L'équipe formée peut être composée de plus de deux agents afin de permettre la présence simultanée des deux conseillers. Ces agents peuvent partager leur temps avec d'autres missions relevant de l'offre de services locale.
- La présence de 12 partenaires nationaux est garantie par la labellisation.

Autre élément important, les subventions de fonctionnement des maisons France services sont progressivement augmentées pour atteindre 45 000€ en 2025 et 50 000 € par an à compter de 2026. Cet effort financier important de l'Etat et des opérateurs doit permettre d'améliorer encore la qualité du service apporté dans le réseau.

Les modalités proposées pour L'Ile d'Yeu :

Par un courrier adressé à M. le Sous-Préfet en octobre 2024, Madame la maire a confirmé la décision de principe de créer une maison France services au sein des locaux du pôle économique pour répondre à l'augmentation du nombre de demandes d'accompagnement des usagers en rupture avec les démarches numériques/dématérialisées.

Cette MFS sera le guichet unique maison France services sous l'égide du Centre Communal d'Action sociale (CCAS). L'objectif du Centre Communal d'Action sociale, qui assurera le fonctionnement de la MFS, est d'améliorer l'offre de service aux usagers insulaires. A cet effet, des agents seront formés France services et disposeront de numéros de téléphone, d'adresses mail ou de plateforme d'échanges dédiés avec les 12 opérateurs pour pouvoir fournir des réponses plus rapides et adaptées, optimiser les démarches des usagers.

Pour répondre aux attentes de qualités, il convient de créer ce lieu, par des aménagements intérieurs du Pôle éco. La nature principale des travaux sera la suivante : aménagement intérieur/cloisonnement/travaux d'électricité, d'accessibilité PMR, d'usages numériques, mobiliers répondant aux normes d'accessibilité PMR (banque d'accueil...).

S'agissant d'un bâtiment communal, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie et non du CCAS. Dans ce cadre, il est déposé un dossier de demande de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) auprès des services de l'Etat en février 2025 qui fera l'objet d'une décision de Madame la Maire.

Il a été confirmé par les services préfectoraux que la mairie de l'Ile d'Yeu pouvait candidater à la DSIL, ce qui pourrait induire aussi une convention tripartite. Comme indiqué, la Mairie de l'Ile d'Yeu va être le maître d'ouvrage des travaux d'aménagement ; le fonctionnement de la Maison France Service relèvera du CCAS, via une mise à disposition gratuite des locaux, avec une ouverture envisagée fin 2025 ou début 2026.

A titre informatif, même si l'objet de cette délibération n'est pas de se prononcer sur le plan de financement proprement dit, celui-ci- est le suivant (porteur du projet : Mairie de L'Ile d'Yeu) :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
<b>FINANCEURS</b>	<b>Montant prévisionnel de l'opération HT</b>	<b>Montant de la subvention HT</b>
Etat DSIL (80%)	62 500.00 €	50 000.00 €
AUTOFINANCEMENT (20%)		12 500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 500.00 €* </b>

\* 75 000€ TTC.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (15 POUR, 2 CONTRE : Patrice BERNARD, Dany HERBRETEAU, 3 ABSTENTIONS : Yannick RIVALIN, Line CHARUAU, Michel BOURGERY) :**

- **APPROUVE** le projet de maison France services,
- **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette délibération, notamment la convention tripartite.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU